

Testament d'inaptitude (mandataire)

Par flower_old, le 17/08/2007 à 21:39

si le mandataire ne remplie pas c'est fontions et ne prend pas soin du mandant (cas inaptitude),n'esite pas a prendre son argent,est il possible que une autre personne peuve intervenir en faveur du malade,y a t-il des droits pour ça.merci